

Maintenant, les coutumes parlementaires démocratiques tiennent à ce que nous ayons une participation, que d'ailleurs j'approuve entièrement. Et on verra ce que cela donnera, en parlant du comité parlementaire.

Mais en ce qui me concerne, monsieur le Président . . .

[Traduction]

A la suite de l'entente intervenue au lac Meech entre tous les premiers ministres, je suis tenu de déposer à la Chambre des communes, sans le modifier, le texte de l'Accord constitutionnel auquel, à l'instar des autres premiers ministres, j'adhère fermement. Voilà précisément ce à quoi je me suis engagé. Au cours de l'entrevue, je n'ai absolument pas dérogé à l'engagement que j'ai pris au nom des Canadiens.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

PRÉSENTATION DU 3^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 96(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent de l'administration gouvernementale, dans les deux langues officielles. Le rapport porte sur les projets d'exploitation de la Société canadienne des postes et traite d'une série de questions, notamment les interruptions du service postal, la livraison du courrier à domicile et le courrier de troisième classe sans adresse.

Je voudrais signaler que nous avons examiné les projets de la Société canadienne des postes strictement sous l'angle du consommateur et de l'utilisateur. Nous avons jugé que c'était la meilleure façon de l'envisager.

Je voudrais remercier les témoins, les députés qui ont participé à l'élaboration du rapport et notre personnel dévoué.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS D'UN DÉPUTÉ

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une question urgente et importante. Les actions d'un député m'empêchent, dans une large mesure, de m'acquitter de mes fonctions et de mes responsabilités en tant que député. Je veux parler, bien entendu, des agissements ignobles et irresponsables du chef du Nouveau parti démocratique qui m'a traité de menteuse tout juste à l'extérieur de cette enceinte, hier après-midi.

● (1510)

Voici donc les faits. Hier, le chef du Nouveau parti démocratique a soulevé la question de privilège, en arguant que

Privilège—M^{lle} Carney

notre gouvernement l'avait induit, ainsi que la Chambre, en erreur quant à savoir si l'Accord sur l'automobile liant le Canada et les États-Unis était à négocier. Vous vous rappelez sûrement, monsieur le Président, que dans votre sagesse, vous avez jugé que la question de privilège n'était pas justifiée.

Insatisfait par cette décision, monsieur le Président, et faisant preuve du plus profond mépris pour notre chambre, à peine sorti de notre enceinte, le député d'Oshawa (M. Broadbent) aurait déclaré aux journalistes, selon le numéro d'aujourd'hui du *Citizen* d'Ottawa: «A mon avis, elle nous ment au sujet de l'Accord sur l'automobile». En outre, si l'on en croit le *Sun* de Toronto, le chef néo-démocrate aurait déclaré que je mentais.

Bien entendu, il n'est pas sans savoir qu'en portant ces accusations à l'extérieur de la Chambre, il s'expose à des poursuites. En fait, il est le seul à avoir jamais réclamé des modifications à l'Accord sur l'automobile dans cette enceinte.

On m'a demandé à de multiples reprises à la Chambre, monsieur le Président, si l'Accord sur l'automobile était à négocier, et j'ai répondu ceci au député de Windsor-Ouest (M. Gray):

Le Canada n'a pas l'intention de renégocier le Pacte de l'automobile. Nous estimons qu'il fonctionne très bien, comme je l'ai déjà dit. Si les Américains souhaitent nous faire des propositions, ce qu'ils n'ont pas encore fait, nous les examinerons. Si elles permettent d'accroître l'emploi, la production et l'investissement au Canada, nous les étudierons.

Vous vous souvenez sans doute que pendant le reste de la période des questions d'hier, monsieur le Président, des députés des partis d'opposition ont continué à me questionner au sujet de l'Accord sur l'automobile pour savoir s'il était inclus dans les négociations. Ils fondaient leurs questions sur un rapport de troisième main, une nouvelle concernant une note de service signée par un agent du Congrès, à Washington, qui cherchait à interpréter une séance d'information donnée par le négociateur principal adjoint pour les États-Unis. Cette nouvelle, monsieur le Président, a été contestée par le négociateur principal pour les États-Unis lui-même qui a publiquement affirmé qu'elle renfermait «beaucoup d'inexactitudes». D'autres personnes présentes à la même séance d'information en ont donné des interprétations tout à fait différentes.

Malgré tout, le chef du Nouveau parti démocratique a soutenu qu'il s'agissait d'une position ferme des États-Unis. Le négociateur principal pour les États-Unis a confirmé comme je l'affirmais que l'Accord sur l'automobile n'est pas inclus dans les négociations. En dépit de toutes ces preuves et de ma parole, le chef du Nouveau parti démocratique a porté atteinte à ma capacité de m'acquitter de mes tâches en me traitant de menteuse.

Je sais, monsieur le Président, qu'il existe des précédents où l'on a jugé que des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre ne justifient pas la question de privilège. Cependant, sachez que j'ai la nette impression que les paroles du chef du Nouveau parti démocratique qui seraient inacceptables et justifieraient la question de privilège si elles avaient été prononcées à la Chambre, sont tout aussi odieuses, répréhensibles et préjudiciables même si elles ont été prononcées dans le hall.